



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-97

Séance du 22 Décembre 2023

Date de convocation : 18/12/2023 L'an 2023, le 22 Décembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M.
BRUN ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme
MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme SERRA ;
Mme BLET à M. BRUN ; Mme LEVAVASSEUR à Mme MAUDUIT
et Mme CANNE à M. MUSSARD.

Étaient absents excusés : M. PIERRE ; M. FLEISCH et Mme BECARD.

Tome 1 - N°23-97 - OBJET : Avenants à la convention de subvention avec la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS) pour le Centre d'Hébergement Paul Bert (octobre à décembre 2023).

Avec une capacité de 25 places, le Centre d'Hébergement d'Urgence Paul Bert accueille des hommes seuls sans abri chaque nuit entre 18 heures et 8 heures le lendemain. L'établissement est ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre sans interruption. Chaque année, la structure héberge environ 180 personnes différentes, avec plus de 8 000 nuitées comptabilisées.

Les personnes sont orientées par le 115. L'hébergement proposé vise à prendre en compte les besoins spécifiques de la personne accueillie, avec notamment une place pour personne à mobilité réduite et une autre permettant la présence d'un animal de compagnie aux côtés de l'hébergé.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS) participe au financement de l'action du Centre d'Hébergement d'urgence Paul Bert dans le cadre du programme budgétaire « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », ainsi qu'à travers les crédits de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La présente demande de financement auprès de la DDETS est conclue pour trois mois (du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023), après que les neuf premiers mois aient été validés par la délibération n°23-69 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2023. Le montant de cet avenant s'élève à 46 561,75 €. La participation totale de la DDETS pour l'année 2023 atteint donc de 186 245 €. Pour information, le budget total de l'activité du Centre, sur la même période, s'établit lui à 361 550 €.

En parallèle, la DDETS prend en charge l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 %). Un deuxième avenant est donc proposé à ce titre, à hauteur de 3 429,99 €, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, les administrateurs autorisent Madame la Vice-Présidente à signer les deux avenants à la convention de subvention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités dans le cadre de la mise en place de cette action et à signer tout document y afférent.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Directrice

Caroline MACIAG

